



FLASH INFO

Corps de commandement Mobilité et IFO 2025

L'**UFAP UNSa Justice** est intervenue auprès de l'administration pour exiger que **les officiers de catégorie B puissent postuler sur l'appel restreint à mobilité «criminalité organisée»** qui vient d'être publié.

Pour notre organisation, il est en effet **intolérable** que les officiers ayant fait le choix de rester en catégorie B pour éviter une perte indiciaire conséquente, soient exclus d'office de cette mobilité profilée.

Les compétences et qualités professionnelles de l'ensemble des personnels du corps de commandement (catégories A et B) doivent être reconnues et tous doivent pouvoir postuler sur cet appel à mobilité.

Par ailleurs, **notre organisation a saisi l'administration s'agissant de l'augmentation de l'IFO prévue au titre de l'année 2025 pour les personnels du corps de commandement, afin que la régularisation soit effective dans les meilleurs délais.**

L'**UFAP UNSa Justice** ne manquera pas de vous tenir informer du retour de l'administration.

**La fédération
Le 14 mai 2025**